

## AGENCE COMPTABLE

### Désignation des représentants et mandataires

Je soussignée, Lydia DAIGREMONT administratrice de l'Etat, agent comptable du groupement comptable entre l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) et l'Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique (Agence Bio),

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), notamment ses articles 16 et 188 ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2017 relatif aux modalités de mise en place d'un groupement comptable au sein des organismes publics nationaux ;

Vu les arrêtés des 27 et 29 novembre 2024 portant nomination de l'agent comptable de FranceAgriMer, de l'INAO, de l'ODEADOM et de l'Agence Bio ;

Vu l'avenant du 27 novembre 2024 de la convention du 30 mars 2020 de groupement comptable entre FranceAgriMer, l'INAO, l'ODEADOM et l'Agence Bio ;

Vu la décision du 27 novembre 2024 portant organisation du groupement comptable entre FranceAgriMer, l'INAO, l'ODEADOM et l'Agence Bio ;

Vu la convention du 2 janvier 2025 relative aux fonctions de responsable financier à l'ODEADOM ;

## DECIDE : Dispositions générales

### Article 1<sup>er</sup>

Les articles 3, 5 et 6 de la décision du 3 janvier 2025 susvisée sont ainsi rédigés, ainsi que l'article 9 de la décision du 4 août 2025 :

## **Service Comptabilité**

### **Article 3**

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires des établissements du groupement comptable ressortant de la compétence du service Comptabilité à :

- Mme Agnès BAGOURD, attaché d'administration de l'Etat, adjointe au chef du service Comptabilité ;
- M. Abdelwaheb BOUDISSA, attaché d'administration, chargé de mission de la Révision comptable.

## **Service Finances**

### **Article 5**

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires des établissements du groupement comptable ressortant de la compétence du service Finances à :

- Mme Françoise PREVOST, inspectrice des finances publiques, adjointe au chef de service et cheffe de l'unité Fonctionnement et investissement des établissements ;
- Mme Saïda PODEVIGNE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de l'unité Trésorerie.

### **Article 6**

Mandat est donné, en cas d'absence du chef du service Finances et de l'adjointe au chef de service, cheffe de l'unité Fonctionnement et investissement des établissements, à l'effet de signer tous documents et correspondances des établissements du groupement comptable relatifs aux affaires ressortant de la compétence de l'unité Fonctionnement et investissement des établissements à :

- Mme Nathalie DOS SANTOS, secrétaire administratif de classe exceptionnelle ;
- M. Rodrigue PRADON, secrétaire administratif de classe normale.

## **Service Visa des interventions**

### **Article 9**

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires des établissements du groupement comptable ressortant de la compétence du service Visa des interventions, à :

- M. Saïd-Youssef SULTAN, attaché principal d'administration, adjoint à la cheffe de service Visa des interventions ;
- Mme Aude LECLERCQ, attachée d'administration, cheffe de l'unité Visa des aides aux investissements, des études et des certificats (UVAI) et cheffe par intérim de l'unité Visa des aides à l'agriculture biologique, des aides de crise et des programmes opérationnels (UVAB) ;

- Mme Elsa PINHEIRO, attachée d'administration, cheffe de l'unité Visa des aides à l'outre-mer et aux plus démunis (UVAOM) ;
- M. Stéphane BOISSON, chef technicien des services du ministère de l'agriculture, chef de l'unité Visa des aides à la restructuration du vignoble, à la distillation et à la promotion vitivinicole (UVAR) ;
- Mme Sophie MARSAUD, attachée d'administration, Mission Synthèse.

## **Dispositions finales**

### **Article 14**

Un spécimen de la signature des mandataires désignés par la présente décision figure en annexe.

La présente désignation des représentants et mandataires prendra effet au 7 novembre 2025 et sera publiée au Bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

Fait à Montreuil, le 5 novembre 2025

L'Administratrice de l'Etat  
Agent comptable,

Lydia DAIGREMONT

**ANNEXE  
SPECIMENS DE SIGNATURES**

|                     |  |
|---------------------|--|
| Agnès BAGOURD       |  |
| Abdelwaheb BOUDISSA |  |
| Françoise PREVOST   |  |
| Saïda PODEVIGNE     |  |
| Nathalie DOS SANTOS |  |
| Rodrigue PRADON     |  |
| Saïd-Youssef SULTAN |  |
| Aude LECLERCQ       |  |
| Elsa PINHEIRO       |  |
| Stéphane BOISSON    |  |
| Sophie MARSAUD      |  |